

**Rapport de la mission d'observation
du 12, et 13 mai 2009 à Agadir, Maroc**

Mandatée par *Droit-Solidarité*, l' *AIJD* (Association Internationale des Juristes Démocrates), le *Corelso* (Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara Occidental), l' *Association des Amis de la RASD* et l' *AFAPREDESA* (Association des familles de prisonniers et de disparus sahraouis) afin d'assister en tant qu'observateur, au procès en appel des 9 militants sahraouis, arrêtés le 28 février 2009, à la suite d'une manifestation dans la ville de Tan Tan et lourdement condamnés en 1^{ère} Instance (cf rapport de Me Alexandre Zourabichvili et de Me Laura Torre).

Étaient présents comme observateurs :

- Me Francesca Doria, Avocate au Barreau de Naples, mandatée par l'Osservatorio Internazionale Onlus et par la Municipalité de Naples
- Me Jesus M Martin Morillo, magistrat de la Cour Suprême de l'Asturies
- Me Gemma Elena Arresu Sancho, Avocate des Asturies
- Me Ana M Casado Gimenez, Avocate des Asturies,
tous trois mandatés par "International Association of Jurists for Western Sahara"

Étaient également présents en tant que représentants de différentes organisations de droits de l'homme :

- Mr Sid Ahmed Mjaied du " Comité pour le plan de règlement et la protection des ressources naturelles du Sahara occidental » (CSPRON-SO)
- Mr Hmad Hamad Vice Président du "Comité pour la défense du droit à l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental» (CODAPSO)
- Mr SBAI Ahmed, "l'Association sahraouie des victimes de violations flagrantes commises par l'État marocain au Sahara Occidental" (ASDVH)
- Mr Bazid Salek "Alliance de la protection des prisonniers sahraouis"
- Mr Ali Salem tAMEK « CODESA »
- Mr Larbi Masaud «CODESA"
- Mr Haiba Mah, membre de « l'Association marocaine des droits de l'homme"
- Ismaili Ibrahim Président du "Centre sauvegarde de la mémoire sahraouie" .

Les avocats des accusés étaient

- Me Chalouk Abdallah
- Me Hassan BenMan
- Me Antar El Wafi
- Me Taha Abdelmonaim

Rappel des faits

Le procès concerne les 9 militants sahraouis arrêtés le 28 février 2008, à la suite d'une manifestation dans la ville de Tan Tan, il s'agit de :

Yahya Mohamed Elhafed Iaaza, 43 ans, condamné à 15 ans de prison
Mahmoud El Berkaoui, 26 ans, condamné à 4 ans de prison
Salmi Mohamed, 34 ans, condamné à 4 ans de prison
Najem Bouba, 27 ans, condamné à 4 ans de prison

Mayara Moujahed, 33 ans, condamné à 4 ans de prison
Lhcen Lefkir, 28 ans, condamné à 4 ans de prison
Salam Charafi, 28 ans, condamné à 4 ans de prison
Abdelghani Bani, 30 ans, condamné à 4 ans de prison
Omar Lfkir, 22 ans, mis en liberté, condamné à 1 an de prison avec sursis

Tous sont actuellement emprisonnés, sauf Omar Lfkir.

Ils ont tous entamé une grève de la faim illimitée le 4 avril 2009.

Mohamed Salmi, Najem Bouba, Lhcen Lefkir, Salam Charafi, et Abdelghani Bani se sont vus dans l'obligation de suspendre cette grève pour des motifs de santé impérieux.

Mayara Moujaheb l'a suspendue à la suite des pressions dont il a été l'objet de la part des autorités et de l'administration pénitentiaire.

Ils sont accusés et ont été condamnés pour :

- Appartenance à une association de malfaiteurs, appartenance à une bande armée
- Entrave à la circulation publique
- Atroupement de personnes armées sur la voie publique
- Coups et blessures
- Usage d'arme blanche à l'encontre d'un fonctionnaire de l'Etat, ayant entraîné la mort.
- Désobéissance.

Depuis l'origine ils contestent les faits qui leur sont reprochés.

La manifestation au cours de laquelle le policier a trouvé la mort était comme toutes les autres depuis le début de l'Intifada de mai 2005, une manifestation totalement pacifique, et tendait pour les participants à revendiquer le droit du peuple Sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux règles du droit international, tel que rappelé sans cesse par les institutions internationales.

Au surplus pour certains d'entre eux ils n'étaient pas sur les lieux de la manifestation. Ainsi en est il de Yahya Mohamed, pourtant condamné à 15 ans de prison.

Tous ont été condamnés sur la seule foi de procès verbaux qu'ils contestent.

Tous ont mis en cause les tortures et brutalités dont ils ont été victimes lors de leur arrestation, interrogatoire et détention.

A l'audience du 1er avril 2009 l'affaire avait été renvoyée parce que Omar Lfkir, libre, comme condamné à 1 an avec sursis, n'était pas présent comme n'ayant pas été valablement convoqué

L'audience du 13 mai 2009

L'audience est ouverte à 9h dans une salle pleine.

A 9h15 l'affaire est appelée, se présente à la barre Omar Lfkir, les avocats s'avancent... à 9h18 l'affaire est reportée, la quasi totalité du public sort de la salle.

Au sortir de l'audience les militants sahraouis, et les avocats nous expliquent, manifestement excédés, le motif de ce renvoi : l'un des co-accusés (Mayara Moujahed) a fait le choix d'un nouvel avocat, lequel a besoin d'un délai pour prendre connaissance du dossier et préparer la défense.

Le motif est péremptoire et ne laisse pas place à la discussion. Comme nous le dira le 1^{er} président de la Cour d'Appel, quand nous le rencontrons après l'audience, il s'agit du libre choix de son conseil.

Cependant tous ceux avec qui nous nous entretenons au sortir de l'audience considèrent qu'il s'agit d'une nouvelle manoeuvre, et que cette décision de changer d'avocat, est le résultat des pressions que Mayara Moujahed et sa famille ont subi de la part des autorités. Il nous est ainsi expliqué que Mayara Moujahed a subi des pressions et intimidations pour cesser la grève de la faim, et « avouer » sa « marocanité ». Il nous est aussi raconté que sa mère est malade, sous dialyse, et que cela aurait constitué un moyen de pression important.

Indépendamment du motif du renvoi, qui sera sans aucun doute éclairé par les débats lors de la prochaine audience, les conditions dans lesquelles il est intervenu ne manquent pas de surprendre et de poser question : comme lors de l'audience du 1^{er} avril les accusés n'ont pas été présentés devant la Cour et le renvoi s'est décidé en leur absence (sauf Omar Lfkir).

Quand on sait que pour certains ils conduisent une grève de la faim depuis le 4 avril, que ceux qui l'ont suspendue l'ont fait compte tenu de la grave détérioration de leur santé, et enfin et surtout qu'ils sont manifestement déterminés, on peut penser qu'il fallait éviter qu'ils soient vus tant par leurs familles et amis présents dans la salle que par les observateurs internationaux.

Cette absence est cependant de nature à inquiéter, d'autant plus au regard de ce qui nous sera ensuite rapporté par les familles et amis.

Nous nous apprêtons à rejoindre devant la Cour d'Appel les familles et amis qui manifestent et scandent des slogans, quand nous sommes invités à rencontrer Mr le 1^{er} Président de la Cour d'Appel comme nous l'avions souhaité et ce qui n'avait pas été possible avant l'audience.

Rencontre avec Mr le 1^{er} Président de la Cour d'Appel d'Agadir

Très affable Mr le 1^{er} Président nous reçoit dans son bureau, et nous indique que nous sommes les bienvenus, et que nous pouvons librement assister au(x) procès.

Nous lui faisons valoir la préoccupation dont nous sommes porteur quant à la situation au Sahara Occidental occupé, les graves atteintes aux droits de l'Homme dont la population est victime, en nous référant également aux rapports récents de Human Right Watch et de la Délégation ad hoc du Parlement Européen.

Nous insistons sur la gravité des conditions d'arrestation , des conditions de détention, et des inquiétudes que suscitent la grève de la faim qu'ils ont engagée.

Nous concluons en lui indiquant que nous souhaitons être autorisés à leur rendre visite en prison.

Il nous répond qu'il va examiner le dossier, et que s'agissant de notre requête cela ne relève pas de sa compétence mais de celle du Procureur Général du Roi, que nous décidons alors d'aller rencontrer sans tarder.

Rencontre avec Mr le Procureur Général du Roi de la Cour d'Appel d'Agadir

Le début de la rencontre est moins affable. Le fait de parler de la question sahraouie le heurte manifestement. Il éprouve d'ailleurs le besoin de nous indiquer qu'il est lui même d'origine Sahraouie.

Il ne peut éviter de nous entendre, et nous lui faisons également valoir les mêmes préoccupations que celles exprimées à Mr le 1^{er} Président.

Il nous répond qu'ils ont été légitimement condamnés, que « la loi est passée », que « s'il y a meurtre il faut condamner ».

Il ne répond cependant rien quand nous lui opposons les informations recueillies auprès des avocats des accusés, et le compte rendu de l'audience au cours de laquelle ils ont été condamnés, notamment quant à leur absence sur les lieux de la manifestation, les violences et tortures.

Il ne répond pas davantage à la question de la grève de la faim.

Il ne nous oppose aucun refus à notre requête de les visiter et s'emploie à passer plusieurs appels téléphoniques dont il nous dira qu'il s'agit d'un appel au directeur de la prison qui lui même lui a dit appeler la direction de l'administration pénitentiaire.

Après une demie heure d'attente, pendant laquelle nous continuons à lui parler du dossier, de la situation au Sahara Occidental occupé, des atteintes aux droits de l'homme, il reçoit un appel téléphonique et nous en rend compte en nous indiquant que la décision dépend du ministère de la justice et qu'il faut donc que nous allions présenter notre demande à ce ministère... à Rabat !

Quand nous lui demandons son nom pour pouvoir l'indiquer au rapport, il nous répond qu'il suffit que nous indiquions qu'il est le Procureur Général du Roi à Agadir et que cela suffit à l'identifier.

Nous saurons ensuite qu'il s'agit de Mr Lehbib Bayrouk.

Il nous raccompagne poliment à la porte de son bureau.

Dans l'antichambre des femmes attendent qui nous font le V.

Nous quittons les lieux, dans l'ignorance de qui elles sont ce qui est très regrettable car nous apprendrons ensuite que parmi elles se trouvait la femme de Yahya Mohamed Elhafed Iaaza et que Mr le Procureur Général du Roi a refusé de les recevoir.

Si nous l'avions su, nous aurions attendu avec elles et peut être aurions nous pu obtenir qu'elles soient reçues.

Cela eut été d'autant plus important que depuis le début de la grève de la faim les familles n'ont plus l'autorisation de visiter les prisonniers.

Il nous sera dit par les familles, et les militants qui les soutiennent qu'ils sont l'objet d'un nouveau chantage : ils ne recouvreront leurs droits de visite que s'ils arrêtent la grève de la faim, et reconnaissent la marocanité du Sahara occidental.

Rencontres avec les familles et militants

Malgré l'éloignement, les difficultés, les risques et le harcèlement dont ils sont l'objet, les familles, amis et militants sont venus nombreux et sont très déçus de ce nouveau report, comme ils sont déçus de ne même pas avoir vu leurs prisonniers.

Nous allons rester un long moment à parler avec eux, à les écouter, à prendre des photos, leurs noms ...et la séparation sera difficile!

Il est difficile de faire un résumé précis et exhaustif de ces discussions, mais il s'en dégage des points forts récurrents.

- un profond sentiment d'injustice, à la fois quant à la manière dont la justice est rendue, mais également quant au fonctionnement de l'ensemble de la société, et de l'ostracisme dont ils sont les victimes.

Cela est particulièrement net de la part des étudiants qui étaient présents nombreux.

- une grande inquiétude quant à la situation des prisonniers dont tout particulièrement ceux qui sont actuellement en grève de la faim; les nouvelles qu'ils en ont sont préoccupantes quant à leur état de santé; les familles sont démunies, et ne serait le soutien que leur apportent les militants elles n'ont aucune aide.

Nous avons été tout particulièrement alertés sur la situation de la famille de Yahya : fils unique, et donc unique soutien de famille; il laisse en grande difficulté sa femme Alioua Mahajiba et ses 3 enfants Fatimatou (11ans), Haïba (8ans) et Maimouna (1 ans ½) , ainsi que son père Mohamed Elhafid, 83 ans, très lourdement handicapé, victime des mines anti-personnelles (aveugle et manchot) avec qui j'ai parlé longuement.

La situation de Najem Bouba est également très préoccupante, et j'ai également longuement parlé avec sa maman, Suilma Chaigar, comme avec les soeurs et mères de Salmi, Salmi Charifa – Berkaoui, Jillali Khaslija – Alla, Berkasli Jmaia.

Ces inquiétudes sont aggravées par les nouvelles dont ils peuvent disposer, et par l'impossibilité où ils se trouvent eux mêmes de leur rendre visite depuis le début de la grève de la faim.

- le harcèlement dont ils sont les victimes, notamment à Tan Tan dont le commissaire de police Mr Mustapha Camor est d'ailleurs nommé par le rapport de Human Rights Watch.

- une détermination extraordinaire : j'ai souvent eu l'occasion de l'écrire ou de le dire, 3 ans après le début de l'Intifada, ces femmes, jeunes, vieux, sont dans le même état d'esprit et les menaces et harcèlements dont ils sont les victimes ne les fera pas plier. Ils revendiquent le droit de s'autodéterminer, ils revendiquent le droit de dire que le Front Polisario est leur seul représentant, ils revendiquent le droit de manifester avec le drapeaux de la RASD

- une attente importante de la communauté internationale et une reconnaissance « démesurée » à l'égard de ce que les associations font.

La présence d'observateurs aux procès est fondamentale et très apprécié, même quand le procès est renvoyé.

Une conclusion s'impose

- la présence d'observateurs à l'audience du 27 mai est impérative
- il faut agir au soutien des familles des prisonniers, et notamment pour que les droits de visites soient rétablis. Il est important que les observateurs qui seront au procès du 27 accompagnent les familles pour obtenir qu'elles soient reçues par les autorités judiciaires ce qui n'a pas été possible le 13 mai.
- il faut sans doute amplifier les campagnes pour la libération de tous les prisonniers

Note

1 / A mon retour d'Agadir, j'ai reçu le message ci après retranscrit :

« Cher(e) ami(e),

Nous vous informons que les militants et activistes des droits de l'homme Sahraouis et d'autres militants, y compris :
_ Sid ahmed Mjaied " Comité pour le plan de règlement et la protection des ressources naturelles du Sahara occidental
_ Hmad Hamad "Comité pour la défense du droit à l'autodétermination pour le peuple du Sahara occidental»
_ SBAI Ahmed, "l'Association sahraouie des victimes de violations flagrantes commissent par l'État marocain au Sahara Occidental"

_ Bazid Salek "Association pour la protection des prisonniers"

_ Altank Ali Salem, "Codesa"

_ Massoud l'arabe «Codesa"

_ Haiba Mah, « membre de l'Association marocaine des droits de l'homme"

_ Ismaili Ibrahim "le sauvegarde de la mémoire" .

Tous ont étaient arrêter dans un barrage de contrôle mis par la police marocaine dans la ville de Tan-Tan / sud- Maroc dans leurs chemin de retour vers Laayoune **après leurs participation et leurs** présence dans le procès des détenus sahraouis a Agadir/Maroc.

Cet acte d'arrêt était a minuit(00H) heur local du Maroc et qui vise a provoquer et menacer les activistes sahraouis pour les éloigner a ne pas remplissez leurs devoir vers leurs patrie et de défendre leurs noble-juste cause.

Et veuillez acceptez tous nos meilleurs salutations,
ar l'administration du CODAPSO. »

2/ Je joins à ce rapport le document extrêmement précis qui nous a été donné par le CODESA sur ce dossier, ainsi que la lettre de l'ASDVH rendant compte du procès.